

15ème législature

Question N° : 21298	De M. Éric Pauget (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Maladie de Lyme : pour une meilleure prise en charge médicale	Analyse > Maladie de Lyme : pour une meilleure prise en charge médicale.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Réponse publiée au JO le : 15/10/2019 page : 9144		

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'impérieuse nécessité d'une meilleure prise en charge des patients atteints de la maladie de Lyme. La borréliose de Lyme, ou maladie de Lyme, est une maladie infectieuse transmise par la tique et cette zoonose est la plus courante en Europe. En France, 50 000 cas seraient recensés chaque année. Les symptômes de cette maladie peuvent être très divers et se caractérisent par une dominante nerveuse, arthritique ou dermatologique. Au regard de la grande diversité de ces symptômes, cette maladie peut conduire à des diagnostics erronés comme, par exemple la sclérose en plaque, le lupus, la fibromyalgie, la dépression, la fatigue chronique, etc. De plus, dans certains cas, des tests classiques effectués à plusieurs reprises ou dans des laboratoires différents, d'une région à l'autre pour le même patient, ne détectent pas la contamination à la bactérie responsable de la maladie. Enfin, la plus grande difficulté rencontrée par les patients, la plus douloureuse aussi, réside dans le fait que cette maladie, certes complexe et multiforme, n'est pas reconnue, notamment à son stade chronique. Il est donc urgent d'entendre et de prendre en compte les souffrances de ces patients. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend initier une étude à ce sujet, initiative qui pourrait se traduire par la publication d'un rapport abordant les aspects chroniques que revêt cette pathologie, sa prise en charge, et dans quel délai.

Texte de la réponse

Les actions conduites par le ministère de la santé afin de mettre un terme à l'errance des patients s'intègrent dans un plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies vectorielles à tiques (MVT). En application de ce plan, le ministère de la santé a mis en place des parcours de soins permettant de lutter contre l'errance médicale des patients. Conformément à la gradation classique des soins, ces parcours sont organisés en trois niveaux : la médecine ambulatoire, des centres de compétence répartis sur le territoire et cinq centres de référence, dont les missions principales sont l'animation et la coordination du réseau et le développement de la recherche clinique. Ainsi les praticiens de ville pourront adresser dans un centre de proximité les patients présentant une forme complexe. Cette organisation des soins poursuit le double objectif d'apporter aux patients le diagnostic le plus précis et la meilleure solution thérapeutique, et de mener, à partir de la comparaison des dossiers des patients, des études sur la pathologie elle-même, ses formes cliniques et la réponse au traitement. Les résultats les plus importants seront partagés avec la communauté scientifique pour le bénéfice des patients.